

Conseil communal du 16 mai 2011

Question orale de Mme Nagy concernant « l'arrachage des plantes dangereuses à Bruxelles et plus particulièrement à Haren »

Mme Nagy.- Vous aurez été contacté, comme je l'ai été, par les habitants de Haren qui signalent un problème de gestion des plantations par les services de la Ville de Bruxelles. Des plantes dangereuses sont effectivement présentes par endroits à Bruxelles et Haren. Parmi ces plantes, citons les berces du Caucase et les renouées du Japon. La prolifération de ces deux espèces végétales exotiques est dangereuse pour l'homme et l'environnement. La berce du Caucase provoque des inflammations et des brûlures de la peau qui peuvent se révéler graves, tandis que la renouée du Japon menace les écosystèmes des rivières et sécrète des substances toxiques pour les autres plantes. Afin de mieux gérer cette problématique, il est nécessaire de faucher ces plantes avant la floraison, c'est-à-dire entre avril et fin mai. Cette coupe doit être renouvelée une ou deux fois, quelques semaines après la première. Il est aussi essentiel d'éliminer les produits de ces coupes et arrachages. Je vous avais envoyé un courriel le 26 avril 2011 à ce sujet, mais aucune réponse ne m'est parvenue.

La Ville de Bruxelles a-t-elle pris connaissance de cette situation ?

Quelle est l'action prévue afin d'y remédier ? Dans quel délai ?

Une formation est-elle prodiguée aux équipes de jardinage afin de repérer ces espèces dangereuses ?

L'installation de panneaux d'information indiquant la dangerosité de ces plantes est-elle prévue ?

Nous insistons sur le fait que cette problématique doit être réglée de toute urgence, puisque la floraison est cours. Le traitement et les coupes de ces plantes doivent faire l'objet d'une approche systématique.

(M. Close, échevin, prend la présidence.)

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- La question des espèces invasives dépasse largement l'espace géographique de notre Ville. Ce problème qui se pose à l'échelle mondiale ne bénéficie pas encore de toute l'attention qu'il mérite. Ses implications économiques et écologiques sont immenses, et souvent sous-estimées. Le service des espaces verts est conscient du danger que représentent ces plantes. Il y a quelques années déjà, nous avons mis en œuvre une stratégie visant à leur éradication. L'année passée, j'ai moi-même participé à une telle campagne d'éradication entre l'annexe 3 et l'Atomium, sur les allées de la STIB. Concrètement, les opérations commencent par une phase de repérage et d'inventaire des zones infestées. Ensuite, le service des espaces verts procède à la destruction des foyers d'espèces exotiques invasives. Plusieurs formations à cette technique ont déjà été prodiguées, la dernière datant du 18 avril dernier. Elle s'adressait aux ouvriers du service de la propreté publique et du service des espaces verts. Ce dernier dispose désormais d'une cartographie détaillée et mise à jour reprenant les dispersions des espaces végétales invasives sur le territoire de la Ville. Des représentants de ces services participent d'ailleurs activement au comité d'accompagnement du projet scientifique AlterIAS, lequel est coordonné par la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux. Il vise, d'une part, à responsabiliser les professionnels de l'horticulture au problème des espèces invasives et, d'autre part, à dresser une liste des espèces alternatives qui leur permettraient d'effectuer leur travail sans recourir aux plantes incriminées. L'éventail des plantes exotiques invasives dépasse largement les deux espèces citées dans votre interpellation, ce qui nous inquiète. Malheureusement, le service des espaces verts ne peut intervenir activement que sur les surfaces qui lui incombent ou qui lui sont suggérées par d'autres départements de la Ville. À titre d'exemple, une bonne coordination existe entre le service des sports et celui des espaces verts pour le traitement des berces du Caucase présentes sur les allées du tram au plateau du Heysel. La STIB, qui participe à ce projet,

interrompt régulièrement la circulation des trams, le temps d'appliquer ce traitement, soit une semaine par an. La difficulté réside dans les terrains privés. Lorsque des agents des espaces verts découvrent des plantes invasives sur des terrains privés, ils recherchent les propriétaires et leur recommandent de les éradiquer, sans que nous puissions les y contraindre légalement. Vous l'avez dit, certaines plantes invasives sont toxiques. La berce du Caucase, par exemple, est phototoxique. En d'autres termes, sa sève peut causer de graves brûlures lorsque les zones de la peau qui sont touchées sont exposées au soleil. Le traitement de cette espèce exige une protection et un équipement adaptés. La sécrétion des toxines par la renouée du Japon est appelée allélophagie ; cette plante n'est pas toxique pour l'homme. Au contraire, ses jeunes pousses sont même comestibles et savoureuses en salade. Les deux espèces que vous citez menacent les écosystèmes et la biodiversité, raison pour laquelle le service des espaces verts en a fait son cheval de bataille depuis plusieurs années. Les stratégies de destruction varient selon les espèces, puisque leurs caractéristiques physiques et physiologiques sont totalement différentes. L'éradication des espèces invasives ne s'obtient qu'après de nombreuses années d'application des techniques appropriées. Le fauchage à la période que vous suggérez est inefficace et insuffisant, selon les experts. Les interventions du service des espaces verts sont davantage liées à leur cycle de développement. Il est donc utopique d'espérer une éradication complète de ces espèces à court terme, compte tenu de leur robustesse et de leur présence sur des terrains ne relevant pas de la Ville, présence qui génère de nouvelles invasions. Un plan de communication a été lancé l'année passée, mais j'estime qu'il doit être intensifié ; des informations sont publiées sur le site internet de la Ville et dans le *Brusseleir*. Je puis vous assurer que nous sommes très sensibles à ce problème dont les conséquences sont dramatiques. L'éradication des plantes invasives est un combat de chaque jour que le service des espaces verts continuera de mener avec détermination pour le bien-être des Bruxellois et des habitants des communes voisines. Cela

d'autant plus qu'un arrêt de justice engageant la responsabilité de la Ville dans un accident corporel grave causé par une branche d'arbre nous incite à la prudence. Il ne faudrait pas que la Ville soit condamnée à payer des indemnités suite à des brûlures causées par ces plantes. J'espère ainsi vous avoir rassurée. La situation doit encore être améliorée, notamment par la présence de panneaux indicateurs.

M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour sa réponse. L'inquiétude des citoyens face à de telles plantes prouve que des mesures restent à prendre. Signaler la présence de plantes dangereuses en fait partie, et je vous remercie de prendre en compte ma proposition. Les avis divergent quant aux périodes de fauchage. Parfois, les citoyens ont l'impression que l'action publique ne parvient pas à répondre à leurs besoins. J'espère que ma question aidera à instaurer un dialogue constructif.

Motion

Projet de motion concernant « le maintien des activités de café-théâtre dans le lieu occupé par la Samaritaine

M. le Bourgmestre.- L'objectif de la présente motion est de tout faire pour sauver le travail de cette asbl que nous considérons comme remarquable. Je n'ai pas le pouvoir d'intervenir auprès du propriétaire pour l'empêcher de gérer son immeuble comme il l'entend. Je sais que beaucoup de Bruxellois ont fréquenté cette institution avec grand plaisir.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- J'avais préparé une question orale sur l'intervention de la Ville en faveur de cette association qui apporte à Bruxelles un rayonnement culturel réel. Les difficultés qu'elle rencontre sont liées à un bailleur privé, ce qui limite nos possibilités d'intervention. J'avais envoyé un courriel à l'échevin concernant ce dossier, mais je n'ai pas reçu de réponse, raison pour laquelle j'avais soumis cette